L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN. 28 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

PAR WILLIAM COBB.

XV—Suite.

—David Carter, âgé d'environ quarante-cinq ou cinquante ans, sans profession connue, né à Paris, je crois, ou tout au moins dans les environs.
—Marié?
—Veuf.
—Des enfants?
Desmare hésita et se mordit les lèvres.
Puis il répondit:
—Une fille....
—De quel âge?
—Dix-huit ans....
—Où demeurait ce Carter de son vivant.... avec sa fille sans doute?
—Non, non! répéta vivement Desmare. Cet homme n'avait pas de domicile fixe; se livrant à des industries inavouables, il rodait dans tous les garnis de banlieue, et comme je ne sache pas qu'il ait jamais caché son nom, il sera facile de retrouver sa trace au bureau des inscriptions.
—Et sa fille?....
—Monsieur, dit Desmare, j'aurai l'honneur de me présenter dès demain au parquet et je fournirai, à cet égard, les renseignements nécessaires.
Maître Blot laissa échapper un murmure d'étonnement. Quant au greffier, il avait rempli la colonne de son registre et se trouvait satisfait.
Il reconduisit poliment jusqu'à la porte de la Morgue les deux visiteurs nocturnes.
—Comment! fit Blot, vous avez renvoyé votre voiture?....
—Où demeurez-vous?
—Oh! à deux pas d'ici. Mais je parle pour vous, il vous reste à faire une trotte du diable....
—Bah! je ne serai pas fâché de prendre l'air.
—A votre aise.... mais dites donc: entre nous, quels rapports existaient donc entre vous et ce brave Carter?
Et sur un geste de Desmare:
—Bon! bon! vous ne voulez parler qu'en lieu officiel......je n'insiste pas. Maître Blot est la discrétion fait homme....Bonne nuit donc, et à demain.
—A demain.
Les deux hommes se serrèrent la main, et chacun s'éloigna, l'inspecteur dans la direction de la Cité, Desmare remontant vers la rive droite.

XVI

La scène que nous venons de rapporter se passait, on ne l'a pas oublié, dans la nuit qui précéda la visite de M. de La Roseraie et de M. de Pretz à l'hôtel de Versannes.
Quelques heures après que Desmare avait quitté la Morgue, c'est-à-dire au moment où le juge d'instruction et l'accusé quittaient Versailles pour se rendre à Paris, Dumas s'arrêtait à la porte de Jean Peyraud.
Conséquent avec ses principes, il lui tardait de savoir quels fruits la nuit avait portés.
Jean accueillit son ami d'une physionomie plus calme que la veille.
Chose étrange, les raisonnements de Desmare, tout en excitant en lui une certaine admiration, l'avaient laissé froid et ne lui avaient inspiré qu'une médiocre confiance dans le résultat d'une enquête officieuse. Mais au contraire il avait été tout particulièrement frappé du changement d'allures qu'il était produit chez le reporter après son entrevue avec maître Blot. L'accent de Desmare, les invitant à l'attendre le lendemain jusqu'à deux heures, l'espèce d'exaltation joyeuse avec laquelle il avait prononcé ces mots:—Maintenant, je suis tout à vous!—avaient jeté dans son cerveau comme un rayon d'espérance.
Resté seul, il avait été peu à peu, et comme à son insu, envahi par une sorte de satisfaction intime et profonde. En vain il cherchait lui-même à formuler de nouveau ses doutes, ses craintes; à sa raison, l'imagination opposait incessamment la même réponse:
—Desmare réussira, sans quoi il ne se fût pas chargé de suivre l'affaire.
Et cette pensée s'était si bien imposée à lui que le jeune homme, épuisé par de longues angoisses, s'était endormi profondément.
—As-tu vu Desmare? Telle fut la première question qu'il adressa à Dumas, tant cette unique préoccupation le possédait tout entier.
—Je ne suis pas encore allé au journal, dit Dumas. D'ailleurs, Desmare nous a dit de l'attendre dans l'après-midi....
—C'est vrai, fit Peyrand.
La conversation s'engagea entre les deux jeunes gens. Mais on comprend qu'elle revenait toujours au même sujet. Le plus souvent Desmare était sur le tapis. Peyrand ne cessait d'adresser à Dumas des questions ayant trait à l'habileté, à l'intelligence du reporter.
Il fallut que Dumas fît toute sa biographie, en tant que journaliste. Du reste, il s'y prêtait de la meilleure grâce du monde. Et certes, Peyrand éprouvait à l'entendre une satisfaction non dissimulée, car Dumas ne tarissait pas en éloges sur la perspicacité extraordinaire du reporter de l'*Argus*.
—Ce qui fait sa véritable supériorité, disait-il, c'est qu'il a su plus haut point ce que nous appelons—dans notre argot—l'œil américain. D'un fait, quel qu'il soit, il discerne d'un seul regard l'ensemble et les détails. On dirait qu'il y a dans son cerveau une plaque photographique sur laquelle se reproduisent instantanément les contours, les linéaments, les ombres, les couleurs de tout ce qui passe à sa portée. Là où les autres ne voient rien, il découvre mille circonstances. Et partout il en est de même. Je me rappellerai toujours qu'un soir je l'emmenai à une féerie de l'ancienne Gaîté. On y jouait, je crois, la "Poudre de Perlimpinpin"; peu importe, d'ailleurs. Voilà qu'au moment où je m'extasiais sur la richesse d'un cortège éblouissant et sur les dépenses qui écrasaient la direction, mous Desmare se mit à détruire toutes mes illusions en m'énumérant les costumes, les accessoires, les armures, les manteaux, les casques qui avaient déjà servi dans telle ou telle pièce. Il me nommait cette pièce, me rappelait la scène à laquelle il faisait allusion, me décrivait les personnages qui avaient porté tel ou tel oripeau. Ces casques, aujourd'hui sur la tête de nègres, avaient coiffé le chef des compagnons des quatre fils Aymon, ces cuirasses avaient étincelé à telle cour de roi de féerie, ce bout de décor avait figuré, il y avait deux ans, dans telle forêt, ce soleil resplendissant était naguère dissimulé derrière des lianes vertes. J'étais confondu d'une telle mémoire, et surtout de cette netteté de coup d'œil. Et dans les enquêtes auxquelles il s'était livré pour le journal, notamment dans la fameuse affaire des Sept, il a plus avancé l'instruction avec ses déductions que ne l'aurait pu faire en six mois tous les agents de police réunis.
—Si bien que s'il veut découvrir la vérité dans l'affaire de ce misérable Lucien de Pretz....
—Il y parviendra. Ceci ne fait aucun doute pour moi. Je dirai plus. Je suis convaincu que dès à présent son siège est fait; il tient déjà des fils. Lesquels? il sait trop fins pour que nous puissions les distinguer.
Et tous deux rappelaient alors les curieuses recherches auxquelles Desmare devait, dès à présent, la certitude d'un assassin blond.
Peyraud était tout rasséréné.
Dumas profita de ce changement pour ramener son attention sur les questions d'art. Peyraud oublia ses soucis pour lui faire visiter en détail les richesses de son atelier. Son exaltation se porta sur ses études, sur l'avenir de la grande peinture. Bref, si aucun incident ne venait à nouveau réveiller le foyer de douleurs qui s'éteignait peu à peu, Jean était sauvé.
Les deux amis déjeunèrent. Dumas s'était efforcé d'amener Peyraud à oublier l'heure. Sans rien redouter précisément, cependant il se défiait de l'avenir.
Remarque utile. L'homme, en proie aux angoisses les plus terribles, auquel est assigné un rendez-vous, attend cette heure avec une patience relative. C'est un but auquel s'est accrochée sa pensée. Plus cette heure est éloignée, et plus il a devant lui d'heures de calme. L'impatience ne s'empare à nouveau de lui que lorsque le moment approche. Si, par aventure, l'heure sonne, et que la personne attendue soit en retard, alors l'impatience redevient une souffrance.
Le suprême de l'art, c'est d'agir de telle sorte que l'heure convenue surprenne l'*expectant*, et c'est un beau triomphe que de lui arracher ce cri:
—Comment! déjà!
Dumas manœuvra si bien,—et on sait qu'il était expert en cette sorte de stratégie,—que midi sonna, puis une heure, sans que Jean, fortement intéressé par mille racontars, eût manifesté plus de deux fois le désir de se rendre aux bureaux de l'*Argus*, prétention à laquelle Dumas avait résisté en affirmant l'exactitude de Desmare:
—Jamais après, mais jamais avant, c'est la règle, et elle est bonne.
Mais comme en réalité, Desmare avait dit: Attendez-moi *jusqu'à* deux heures, Dumas ne put se refuser plus longtemps à souscrire au désir de son ami. D'ailleurs le reporter pourrait être déjà arrivé; donc, les deux jeunes gens descendirent.
Il était à peu près une heure et demie.
Mais au moment où ils franchissaient la porte de la maison, Peyraux poussa un cri et courut en avant.
Il avait aperçu, tournant le coin de la rue, Sylvain, qui se hâtait, de ses pauvres vieilles jambes, ignorant le contenu de la lettre de Paula, mais songeant avant tout, à exécuter les ordres de celle à laquelle il avait voué une affection quasi-paternelle.
Avant qu'il eût pu prononcer une parole, Jean s'était emparé de la lettre, et, déchirant l'enveloppe avec un mouvement fiévreux, il s'était mis à dévorer le contenu.
Dumas, à la vue de ce serviteur qui conservait les allures des grandes maisons d'autrefois, avait compris ce qu'exigeait de lui la discrétion, au double point de vue de Jean et de celle qui lui écrivait. Il s'était donc tenu en arrière, marchant de long en large sur le trottoir, comme un homme fortement préoccupé.
Peyrand lisait, tandis que Sylvain, respectueux, attendait que le jeune homme lui déclarât s'il devait reporter quelque réponse à Mlle de Versannes.
Tout à coup Jean chancela, comme si un coup subit l'eût frappé en plein cœur. Une sueur froide monta à ses tempes:
—Infamie! murmura-t-il. Ah! cette fois il n'y a pas à hésiter......
Puis s'adressant à Sylvain:
—M. le marquis de Pretz est-il encore à l'hôtel de Versannes?
—Il l'a quitté quelques minutes avant mon départ.
—C'est bien, je vous remercie.
—Que dois-je dire à Mlle de Versannes? demanda le vieux serviteur.
Jean parlait d'une voix saccadée. On sentait qu'il cherchait à paraître calme, tandis qu'une fureur folle faisait tressauter toutes les fibres de son être.
—Dites à Mlle de Versannes qu'elle prenne courage......et que je réponds de tout.
Sylvain s'inclina et s'éloigna.
Dumas se rapprocha vivement.
—Que se passe-t-il? s'écria-t-il le cœur serré, ton visage est bouleversé....As-tu appris quelque nouveau malheur?
Jean le regarda comme s'il ne l'entendait pas. Puis, avec un suprême effort de volonté:
—Au nom de notre amitié, dit-il, va m'attendre au journal.... j'y serai avant une heure...
—Et Desmare?....
—Je n'ai plus besoin de lui! s'écria Jean.
Et se dégageant de l'étreinte de Dumas qui cherchait à le retenir pour obtenir tout au moins quelques explications:
—A tout à l'heure, dit-il encore.
Puis, courant comme un fou, il disparut en un clin d'œil.
Dumas hésita. Mais il se dit qu'après tout il était probable que Jean se rendait chez M. de Versannes, et que par conséquent sa présence serait intempestive, sinon inconvenante, et il se décida à se rendre aux bureaux de l'*Argus*.
Non, Jean ne courait pas vers l'hôtel de Versannes.
En quelques minutes, il eut atteint le boulevard et arriva rue de Grammont.
—M. le marquis de Pretz est-il chez lui? demanda-t-il au concierge.
—Il vient de rentrer il y a quelques minutes, mais je doute qu'il vous reçoive.
Jean n'entendait déjà plus.
Il avait bondi sur l'escalier et franchi les marches d'un seul élan.
Comment, par quelle intuition n'hésita-t-il point, c'est ce qui serait difficile à expliquer.
Toujours est-il que, s'arrêtant au palier du premier étage, il sonna à la porte de M. de Pretz.

(*A continuer.*)

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. Un port plein signifie trois cents.

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyées dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes: toutes lettres sur et enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

Première classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer le port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront pesés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

L'INSCRIPTION DES ENFANTS DE FRANÇAIS NÉS A L'ÉTRANGER.—Le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de rendre générales les mesures déjà adoptées au point de vue de la loi du recrutement, et d'après lesquelles les Français nés en pays étranger, et dont les ascendants sont nés hors de France, ou en France, dans un lieu inconnu sont inscrits:

1o. Ceux qui résident en Angleterre, en Belgique, Suède et Norwége, Russie, (sauf le littoral de la mer Noire), Autriche, Hongrie (sauf le littoral de l'Adriatique et en Allemagne, *à la mairie du 6e arrondissement de Paris;*

2o. Ceux qui résident en Suisse, *à la mairie de Besançon (Doubs);*

3o. Ceux qui résident en Moldo-Valachie, en Turquie, et généralement dans tous les pays d'Europe, d'Asie, ou d'Afrique (à l'exception toutefois de l'Espagne) qui sont baignés, soit par la Méditerranée, soit par des mers adjacentes, *à la mairie de Marseille;*

4o. Ceux qui résident en Espagne, au Portugal, dans l'Amérique du Sud et sur les côtes occidentales, et orientales de l'Afrique, *à la mairie de Bordeaux;*

5o. Enfin, *à la mairie du Hâvre,* ceux qui résident dans l'Amérique du Nord.

AVIS AUX JEUNES FRANÇAIS SUJETS AU SERVICE MILITAIRE. — Le *Courrier des Etats-Unis* a reçu la communication suivante:

New York, le 2 septembre 1875.

Monsieur,—Aux termes d'une communication que vient de m'adresser M. le ministre des affaires étrangères, les jeunes gens, venus de l'étranger en France pour y remplir les devoirs militaires que la nouvelle loi leur impose et qui se trouveraient, à l'expiration de leur service, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de leur retour, seront désormais renvoyés dans leurs foyers, aux frais de l'Etat, avec les facilités accordées à ceux qui appartiennent aux départements français ou à l'Algérie.

Cette disposition bienveillante ne pouvant que contribuer à stimuler le zèle des jeunes conscrits qui viennent, des pays éloignés, rejoindre le drapeau national, j'ai cru devoir vous en donner communication pour le cas où vous jugeriez utile de la porter, par l'intermédiaire de votre journal, à la connaissance des résidents français de New York.

Agréez, etc. Le consul général,
A. L. DE LA FOREST.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le CAMELIA fera son excursion du DIMANCHE, comme par le passé; il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin, et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
C. M. SORIA.
25 avril75—1an. Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursions régulières du Dimanche

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer
CAMELIA,
transportant la malle des Etats-Unis, très fin marcheur et à basse pression, fera une excursion, tous les DIMANCHES, régulièrement. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de huit heures du matin et sera de retour le soir à temps pour le train de 6 heures et demie.
Pour aller et retour.................**$1 50.**
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
25avril—6m No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.
Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
THO. J. ANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les mardis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin. Norman, Alexandrie, la Rivière aux Canes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
C. H. DURFEE.
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 23 rue du Camp,
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les JEUDIS à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DEBBS, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES M. DOWLING,
28sept—1m No 25 de la rue Decatur.

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
C. C. Picket, capitaine,
A. Meynier commis,
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, ainsi que du fret pour la Côte.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.
LOW & McPEACKE No 46 de la rue du Camp.
11 sept—

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 août—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY,
Commis F. BERGERON.
Il descend tous les DIMANCHES et JEUDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
28juil—3m No 30 de la rue du Canal

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Bâton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur
LESSIE TAYLOR.
Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis; partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche.

Départ, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures P. M.
Le bon bateau à vapeur
ERA No 10,
fin marcheur, capitaine T. L. TAYLOR, Claiborne Dugas et J. B. Landry, commis.
Le service commencera SAMEDI, 23 octobre 1875. 23oct—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin,
M. L. Landry et M. H. Chariet, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET,
16 juillet—1an 30 rue Conti.

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodeauxville.

Trois voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur,
KATE DICKSON,
JAS. TAYLOR, capitaine.
Jack Stringer, Commis.
Jours de départ tous les Mardis, Jeudis et Samedis à 5 heures P. M.
Prix du passage à Donaldsonville **$2.** Le taux du frêt sur le Bayou jusqu'à Thibodeaux est le même qu'en eau haute.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
30sept—1m.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
MARYAIDA,
Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette et S. Héno, Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
9mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.

Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.
Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur
ST. MARY,
neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et O. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les mercredis il prolongera son voyage jusqu'à Sunrise Mill et les Samedis il descendra jusqu'à la station de la quarantaine. 2 oct—

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

VILLE-DE-PARIS, Surmont, samedi, 30 oct.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 13 novembre.
LABRADOR, Sangler, samedi 27 novembre.
FRANCE, Trudelle, samedi, 11 décembre.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BEBIAN,
Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent,
nov—1m Gallier Court. Lettre H. N. O.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover...	15 sept.	24 oct.
Frankfurt...	13 oct.	14 nov.
Hannover...	17 nov.	
Frankfurt...	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane, et dans le voyage de retour, ils toucheront à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres..........................$150 en or.
Entrepont.........................35
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres..........................$150 en or.
Entrepont.........................45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..........................$25 en or.
Entrepont.........................15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
1 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats Unis,
Steamers neufs et puissants, partant de New York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant scale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7.30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept, à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept, à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct, à 6.30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct., 12.30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct, 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct, 1 P. M.

Du White Star Dock. Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un comfort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer:
PRIX—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.
Traites de 1 livre sterling et au-dessus.
Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New York, ou à
A. K. MILLER & Co., Agents,
No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril —6m

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
COETES,
Le steamer
NEW ORLEANS,
Geo. Dearborn, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Dimanche, 31 oct. à 8 h. A. M.
Passage......................$50.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet. No 41.

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.
La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO........Capt. W. R. Sherwood,
CITY OF MERIDA.......Capt. J. W. Reynolds.
CITY OF HAVANA.......Capt S. P. Phillips
Le steamer
CITY OF MERIDA,
Commandant J. W. Reynolds,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le DIMANCHE 31 octobre, à 8 heures du matin.
Passage pour Vera Cruz........$60. en or.
F. ALEXANDRE & SONS,
33 Broadway, New York,
Pour frêt ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Agent,
Au No 69 de la rue Carondelet.
Le steamer CITY OF MEXICO suivra et partira le 20 novembre.
13 nov—1 an.

Philadelphie via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.
POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.
Transportant la malle des Etats-Unis,

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett.. 1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton 1000 tonneaux
Départ SAMEDI le 16 octobre, à 7 heures P. M.
Le beau steamer de 1ère classe,
C. W. LORD.
Commandant L. Colton
Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$40
Passage pour Philadelphie........................50
Billet donné à New-York pour tout le voyage...50
Pour frêt ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.

Rapport sur l'Etat

DE LA

BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,115,407 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés		98,731 96
Dû par d'autres banques nationales		23,095 85
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations		139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées		33,563 69
Primes payées		56,600 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,818 32	
Billets d'autres banques nationales	36,802 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79	
Espèces	77,379 17	
Billets Legal Tender	466,823 00	$705,698
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)		4,000 00
Total		$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé		$850,000 00
Surplus		33,590 84
Autres profits non partagés		67,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		6,931 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09	
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00	
Chèques certifiés	12,850 56	
Chèques du caissier, non-payés	100 00	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales		79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat		91,486 65
Total		$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 16me jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Residence No 186 Esplanade Street.
march 31—

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur
MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M. pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 5 heures du soir.
On re oit le frêt, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.
Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.
Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.
C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7 ½	heures A. M.
8	"	9	"
10	"	11 ½	"
Midi		1 ½	P. M.
2	P. M.	3 ½	"
4	"	5 ½	"
6	"		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN,
5 mai—1m Surintendant-général.

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875,
Trains leave depot foot Canal street as follows:
EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p. m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.
Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON,
25oct— Supt.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du
23 Mai 1875,
Les trains partiront du dépot, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin;
Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.
Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir,
C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.
Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.
D. B. ROBINSON,
25 décem— Surintendant.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 20 septembre

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:50 A. M.	Express	9.00 P. M.
Malle	5:50 P. M.	Malle	11:20 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 23 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75—

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co.
(Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From September 20—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:50 A. M.	Express	9.00 P. M.
Mail	5:50 P. M.	Mail	11.20 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points vront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédient par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par le train suivant.
GEO. PANDELY,
Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.
Il ne sera point reçu de frêt après 3 heures.
22mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel

—DE—

L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 12 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.

Primes d'incendie	$52,641	
Primes de rivières	1,112 5	
Total des primes	$53-815 18	
En moins—primes non expirées	35,876 79	
Montant net des primes		$17,928 39
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ 228 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 94	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450	$151,222 00
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	3,000 00
Effets à recevoir	8,226 58
Intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,426 36
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 78
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	69,461 50
	$355,942

PASSIF.

Capital, 4,188 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,928
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 60
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 mai A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 mars 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès	$54,258	
Montant reçu, intérêt et dividendes	2,167 44	
Montant au crédit des profits et pertes	11,130 65	
		$67,554 38
Montant payé sur 25 décès	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires	10,679 38	$56,129 3
		$11,425 00

PASSIF.

Polices sec "A"	$5,802 25
Polices sec "B"	4,275 17—$10,078 4

ACTIF.

En caisse	$3,255 56
Décès payés "non réclamé"	4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,840 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,216 25
Banque d'Amérique	4,210 50
Banque Nationale Mutuelle	5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement	3,806 00
Meubles de Bureau	1,456 66
Effets et recevoir	1,36
	$41,449 39

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 56	
Sur risques de mer	88,982 65	
Sur risques de rivières	94,394	
		$668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	33,222 73	
		199,824 26
		$468,673 65
Plus intérêts		35,355 14
		$504,028 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances	$ 45,103 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer 57,422 43		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,427 45		270
Dépenses générales	55,250	
Taxes	19,430	
Commissions	35,550	
Réfraction (rebate)	61,494 80	
		476,826 08
Bénéfice net		$ 27,202 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 66,050 89
Primes en voie de recouvrement	92,183 77
Garanties et billets hypothécaires	211,859 84
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds	129,616 56
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,737 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,230 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,862 77
Autres propriétés foncières	70,632 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 70
Compte suspendu	2,070 16
	$758,580 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15	
Réclamations contre la compagnie	4,293 73	
		$677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation		$ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.
JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,062 22	
Sur risques de mer	58,391 37	
Sur risques de rivières	29,566 99	
Total des primes		$202,020 58
Moins primes rendues		2,154 77
Primes acquises		$199,865 78
Déduit—Pertes par le feu	$46,105 60	
Pertes sur mer	43,115 73	
Pertes sur rivières	15,076 56	
		$102,098 87
Réassurances		22,218 73
Réfactions (rebate)		3,582 07
Taxes		7,466 93
Loyer		2,750 00
Dépenses, et profits et pertes		36,618 19
		$174,034
Réservé pour primes non-terminées		$17,820 09

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	$
Comptant	2,628 0
Comptes en voie de collection	13,560 2
Billets recevables	2
Prêts sur garanties	60,050 00
Prêts sur hypothèques	41,346 25
Stocks et Bons	5,570 00
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc.	5,125 43
	$296,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,198
	$294,320 00

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 30me jour de janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Bianca
A. Tertrou,	O. Bercier,	S. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W. B. Conger,	A. Palacio,
R. Beer	E. De Gas,	E. Ganucheau.
J. B. Camors.	W. A. Bell	H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,310 02	
Primes de rivières	5,867 57	
Primes sur les risques, non expirés le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$201,209 0
A déduire primes non expirées et les primes remboursées dans l'année		50,125 43
		$211,083 63
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,317 23	
Sur les risques de mer	17,696 31	
Sur les risques de rivières	18,331 71—100,344 23	
		$110,739 41
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,563	
Réassurances	15,524 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,446 99	
Réservé pour pertes non réglées	23,000 00	48,641 54
Bénéfice net		$62,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,716 25
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,047 36
Primes en voie de recouvrement	421 9
Actions, bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc.	3,265 45
Propriété foncière	4,557 63
Billets d'actions (stock notes)	282,226 50
	$563,256 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé.............10 pour cent.
Dividende sur le susdit.................5
Dividende sur primes remboursées..15
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Haas,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore	J. D. Hill,
L. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
O. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. R. Thompson.

GEO. MERZ,
BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boite d'ordres [illegible] de la Bourse des Marchands, [illegible] [illegible] [illegible] toutes les heures du jour.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE...................$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,876
Pertes, dépenses, taxes	$196,888 76	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,026 84	
		255,915 60
Bénéfice net		$78,961 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé aux actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY,
Président.
HORACE CARPENTER,
Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
E. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT McGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.
Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie		$90,334 55
Primes sur les rivières		13,066 58
Primes maritimes		9,042 82
		112,432 85
Moins, primes remboursées		2,425 69
		$110,067 72
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 91	
Loyer	2,500 00	
Taxes	2,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 95	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 35
		16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739 67
Prêts garantis par hypothèque	31,006 12
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	143,596 83
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	18,10[illegible]
En caisse	27,062 54
	$244,424 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—10f.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120......RUE DE LA COMMUNE......120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,563 00	
Mer	13,839 20	
Rivières	59,151 22—$133,604 12	
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874		15,745 00
		149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,209 00
Montant net des primes		132,140
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	33,541 35 —$43,161 19	
Réfaction (rebate)		25,334 23
Réassurances		8,699 06
Primes remboursées		1,225 10
Taxes		14,211 50
Casuel		3,170 42
Loyers		6,588 33
Dépenses		15,408 43
		$117,598 33
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 43
Mobilier	4,933 93
Actions du Harber boat	850 00
Bons de la Ville	1,320 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrements net	14,623 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.
E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. ELMER BADER, Président,
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$157,126 72
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$34,547 63
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc.	
	134,561 5
	$63,114 1
Total de l'Actif	$734,919 1

DECLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 16 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Elme Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
H. A. Baumgar-den,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E.F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. I. Nasits,
J. N. Schwars,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwars,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
R. Wildermann		8 oct—

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante. Messieurs:

L. Breton	Alph. Walz	E. Larue
A. Jas	V. Nippert	J. Leisy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheidecker	P. Mallard
J. B. Mondiegt	M. Bochet	P. Tissié, Jr
H. Salomon	R. Saloy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnet	Ch. Lacoume
J. J. Reiss	J. Anglade	M. Leblond

et à une assemblée de la Direction qui été nommés
MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire
Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT,
Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 23 février 1875.

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104..........rue du Canal..........104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de née précédente:

Sur risques de feu		$569,621
Sur risques de mer		52,556 10
Sur risques de rivières		55,963 66
Total des primes		$678,180 23
En moins, primes non expirées		121,403 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 23
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,476 90	
Taxes	35,609 58	
Réassurances et primes remboursées	26,849 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,990 07	
		$454,260 87
Profit		$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$282,814 42
Bons de la ville	216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages	227,279
Effets à recevoir	86,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp.	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 29
	$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY,
Président,
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,306 60	
Primes de mer	42,244 83	
Primes des rivières	112,114 32—$355,767 75	
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées.		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,247 66	
Sur risques de mer	15,447 22	
Sur risques de rivières	55,553 91—$140,248 59	
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,705 23—214,064 22	
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital		$62,123 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 23—$99,617
Prêts sur actions, sur demande	127,439 58
Argent en banque	63,099 95—200,529 54
Propriétés foncières	115,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	153,581 50
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c.	27,314 1
Total de l'actif	$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS,
Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

24mai—

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$ 841,221
Tiré au delà des dépôts	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	406,000
Autres actions, bons et hypothèques	27,772
Dû par des agents de rachat et de réserve	33,211
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	3,819
Local de la banque	7,902
Autres Propriétés foncières	3,781
Mobiliers et installations	15,062
Dépenses Courantes	4,972
Taxes payées	4,744
Primes	71,414
Echanges pour le Clearing House	57,975
Billets d'autres Banques Nationales	11,579 0
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,873 9
Espèces	18,196 71
Billets Legal Tender	254,000 0
	$1,604,773 18

PASSIF.

Capital payé	$ 500,000 0
Surplus	11,352
Escompte	3,656
Change	3,886 97
Intérêt	1,317 97
Circulation Nationale non rachetée	419,000 0
Dividendes non-payés	733 2
Dépots Individuels	537,915
Chèques Certifiés	7,516 0
Dû à des Banques Nationales	1,883
Dû à des Banques et à des Banques de l'Etat	973
	$1,604,773 21

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.
Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le tableau qui précède est exact.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Signé sous serment, par devant moi, ce 23 Mai 1874.
JULES MOSSY, N. P.
Exact
P. POURSINE,
R. S. KERR
A. W. R

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$783,975
Tiré au delà	4,242
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	26,035
Dû par des agents de réserve et de rachat	50,627
Dû par d'autres banques nationales	7,146
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,251
Propriété foncière, mobilier et installations	5,300
Dépenses courantes et taxes payées	11,162
Primes payées	40,000
Echanges pour le Clearing-House	104,313
Billets d'autres banques nationales	8,975
Petite monnaie (y compris les nickels)	641
Espèces	67,672
Billets Legal Tender	229,110
Total	$1,691,400

PASSIF

Capital payé	$300,000
Surplus	27,000
Autres profits non partagés	27,098
Billets de banques non rachetées	269,985
Dividends non payés	240
Dépots individuels	$958,591
Certificats de dépôts, payables sur demande	600
Chèques certifiés	11,912
Chèques du caissier non payés	24,937 —1,096,143
Dû à d'autres banques nationales	11,265
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	3,650
Total	$1,691,400

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.
Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.
HERM. ROEHL, caissier
Signé et assermenté pardevant moi, ce 8 octobre 1874.
JOS. COHN,
Notaire Public
Exact—Témoins:
T. PRUDHOMME,
L. F. CAIN,
H. GOGREVE

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU—

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$182,07
Primes sur les Risques de feu	$130,490 15	
Primes sur les Risques de rivières	22,811	
Primes sur les Risques de mer	2,721 19	
Moins les primes rendues	3,727	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,687 00—	34,414
Primes nettes pour l'année 1873		$148,808 14
Déficit pour l'année 1873		38,246 52
		$186,854
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$38,937	
Sur les Risques des rivières	10,7	
Sur les Risques de mer	35,725 42	
		7,481 84
Réassurances		
Taxes		
Réfaction au lieu de scrip.	15,954 61	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	36,797	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,202	
	$54,965	
Moins escompte et intérêts	25,612 43—	29,273
		$156,854
Pertes non réglées		30,00
		$186,85

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,408 54	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages		
Effets à recevoir sur Primes		
		$22,571
Effets à recevoir en voie de recouvrement		61,068 91
Propriété foncière		50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans		296,546 00
Actions de Banques		44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock		4,000 00
Actions du Harbor Protection Company		395 15
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés		1,300
Bons I. O. des O. F. Hall Association		5,00
Actions de Compagnie d'assurance		1,50
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association		1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions		255,156 00

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO.
17 janv—1m Notaire Public.

Association d'Assurances

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle Orleans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu	$429,306 17	
Primes sur les risques de mer	66,538 12	
Primes sur les risques de rivières	22,[illegible]	
Total		$522,651
En moins:		
Primes sur risques non expirés	$125,724 24	
Primes remboursées	2,377	$128,101 58
Primes nettes acquises		$396,549
A ajouter:		
Intérêts	16,242 37	
Profits et pertes	4,031 44	
Primes sur l'or	816 1	21,090
		$417,645
Pertes payées sur les risques de feu	$145,170 15	
Pertes payées sur les risques de mer	34,964 75	
Pertes payées sur les risques de rivières	13,429 38	
Pertes en litige	5,512 00	
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues	12,129 55	11,506 69
Réassurances		11,559 62
Réfaction (rebate)		88,986 47
Commissions d'agences		21,904 43
Dépenses d'agences		5,010
Licence		1,000 00
Dépenses de bureau		26,523 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc.		9,223 29
Frais de Cours et d'avocats		123 21 326,166
Bénéfice net		$91,479

ACTIF.

En caisse:		
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$75,987 34	
" " Louisiana Natl. Bk.	5,441 19	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	25,776 64	
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $92,903 42, évalué	25,000 00	
Effets à recevoir pour primes	12,081 07	
Prêts sur hypothèques	147,542 25	
Prêts sur nantissements	20,723 19	
Effets à recevoir	14,613 29	
Bons	32,413 88	
Actions	35,556 78	
Primes en voie de recouvrement	49,459 82	
Propriété foncière	5,135 64	
Propriété mobilière	25,000 00	
Dû par divers	6,697 77	494,436

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)	257,580 00	
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés	2,012 50	
Primes sur risques non terminés	123,724 24	
Pertes non réglées	17,941 55	
Dû à divers	701 21	402,959
Surplus		$91,479

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, M. MUSSON,
Secrétaire Président
Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.
G. LeGARDEUR, JR.,
Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer **sur demande** les Dividendes suivants:
1o Un **Dividende d'intérêt de dix pour cent** pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:
2o Un **Dividende, au Comptant, de quinze pour cent** aux actionnaires sur le montant de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la **Réfaction** (rebate) de 15 o/o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes;
De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.
G. LANAUX, M. MUSSON
Secrétaire. Président

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER,	A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH,	JOHN LEISY,
J. B. CAMORS,	E. F. GOLSAN,
I. K. SMALL,	J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER,	HEN. ABRAHAM
PIERRE LANAUX,	M. MUSSON,

14 janv—1m

ETAT DE LA

Banque Nationale Mutuelle

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes	$556,394 98
Bons des Etats-Unis	466,000 00
Primes sur Bons des Etats-Unis et sur or	
Diverses actions	73,755 49
Dû par Banques et Banquiers	17,772 50
Propriétés foncières, meubles et installations	8,309 37
Dépenses courantes	
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$222,000 00
Billets de Banques Nationales	11,599 54
Or	14,606 54
Chèques sur banques locales payables en currency	120,303 00
	$1,657,533

PASSIF:

Capital payé	$500,000 00
Surplus	11,353 1
Circulation	420,000
Dépôts	730,558 5
Chèques du caissier	3,986 77
Escomptes, Intérêt et Change	2,[illegible]
Dû à Banques et Banquiers	[illegible]
Dividendes non-réclamés	[illegible]
	[illegible]